

Réunion d'information CHSCT N°1 du vendredi 29 août 2008

« Les prévisions commerciales liées au moteur F9Q étant revues à la baisse, le Département assemblage f&m a réuni les organisations syndicales le vendredi 29 août afin d'informer les membres du CHSCT N°1 du changement d'organisation du tablier 2 et d'Ingersoll ».

En ce qui concerne le tablier 2, la nouvelle organisation mise en place à partir du 15 septembre est la suivante :

- passage de 647 moteurs/équipe à **350 moteurs/équipe**
- **arrêt** anticipé des contrats concernant le **personnel de Flins** (3 salariés pour le tablier 2, mais de manière générale le personnel de Flins est renvoyé dans leur établissement d'origine)
- fin des contrats intérimaires à partir du 14 septembre
- reclassement de 18 opérateurs
- gestion du personnel à aptitudes réduites (pour le médecin du travail, l'aptitude au poste de travail est avant tout l'affaire du salarié qui doit exprimer au travers d'un échange avec son hiérarchique ses difficultés à tenir le ou les postes proposés)

Les conséquences pour Ingersoll :

- une cadence qui passe de 850 à 570 par équipe
- transfert de 4 opérateurs vers ACB et L3
- arrêt des contrats intérimaires

Aux bancs :

- reclassement de 9 opérateurs vers le Département Assemblage Carters Boîtes

Pour ses secteurs l'effectif concerné passe de 120 à 80 salariés.

Lors de cette réunion, Force Ouvrière a expliqué son scepticisme des prêts de personnels vers ACB qui est un Département ayant recherché à reclasser vers la pignonnerie des salariés de L4 (ligne d'assemblage BV en fin de vie).

La situation présentée par le Département assemblage f&m est inquiétante pour l'activité de Cléon, mais FO se préoccupe de la même manière des salariés de Flins pour lesquels notre Direction se disait « vouloir être solidaire », vis-à-vis des menaces pesant sur Flins comme Sandouville. Enfin, nous avons insisté sur le devoir du Département à respecter la procédure concernant le prêt du personnel.

Cette procédure a été mise en place suite aux réclamations de Force Ouvrière en janvier 2007 (voir tract du 5 janvier 2007) ayant abouti à une négociation en mars 2007 (tract du 12 mars 2007) et en application depuis juin 2007 (tract du 22 juin 2007).

Les principaux points que la ligne hiérarchique doit respecter sont :

- **de limiter les prêts à 4 mois maximum**
- **d'éviter les prêts successifs**
- **d'interdire aux secteurs emprunteurs de prêter une seconde fois la personne concernée**
- **de privilégier l'horaire initiale**
- **de respecter un délai de prévenance d'une semaine minimum sans changement d'équipe et de 10 jours minimum pour un changement d'horaire**
- **du respect des congés posés**
- **de ne pas prêter des personnes proches de la retraite**
- **de ne pas envoyer en prêt les personnes qui doivent valider leurs blocs**
- **de respecter les formations prévues**
- **d'une présentation du poste de travail en amont du prêt**
- **d'un entretien individuel avant et après le prêt, avec date de départ et de retour**
- **d'un accompagnement tout au long du prêt par la hiérarchie (CUET)**

Force Ouvrière ne souhaite pas revoir des salariés prêtés de façon anarchique sans délai de prévenance ou sans tenir compte des formations, du poste occupé ou des évolutions professionnelles...

C'est pourquoi FO exige de la Direction de s'assurer du respect de ces directives.

N'hésitez pas à nous faire part des dérives que vous pourriez constater.

FO, la force au service des salariés